

Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019

Présidence : Jean-Marc Cochet, Président

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 octobre 2019.
3. Communications du Président.
4. Communications de la Municipalité.

Rapport des commissions sur :

5. Préavis municipal N° 30/19 relatif au budget de fonctionnement pour l'exercice 2020 (*Mme Sandra Van Olmen Ray, 1^{ère} membre*).
6. Préavis municipal N° 31/19 – relatif à une demande de crédit pour le remplacement de la balayeuse et du véhicule utilitaire du Service de la voirie (*M. Dominique Canna, 1^{er} membre*).
7. Autres informations de la Municipalité.
8. Interventions individuelles et divers.

1. Appel

A l'appel, 25 membres sur 25 sont présents.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2019

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2019 est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

3. Communications du Président

Pas de communication.

4. Communications de la Municipalité

Le syndic *M. Frédéric Rohner*, nous présente tout d'abord l'étendard récupéré de la fête des vigneron qui portait les couleurs de la commune de Montagny.

- Il nous informe ensuite que le prochain conseil communal aura lieu le lundi 30 mars 2020 ; celui-ci traitera notamment du Plan Directeur Régional. D'autres préavis relatifs au chauffage, au trottoir de la route de la Brinaz, ainsi qu'au plan de stationnement sur le territoire communal, seront normalement traités lors de ce conseil.

5. Préavis 30/19 relatif au budget de fonctionnement pour l'exercice 2020

Mme Sandra Van Olmen Ray nous lit le rapport de la commission composée de Mmes et MM. Corinne Baltar, Elisa Mira, Cyril Jeanneret, Pierre-Yves Juillerat et d'elle-même.

Les points suivants ont été soulevés par la commission :

- 111.311.11, budget administratif relatif à l'informatique . Le montant de Fr. 45'000.00 déjà budgeté en 2019, ne sera utilisé qu'en partie en 2020, puisque le gros de la dépense sera réalisé en 2021.
- 210.401.10, impôts sur le bénéfice (entreprises). Il a été relevé une baisse significative due à l'application de la RIEIII. La commission relève le décalage de l'incidence financière puisqu'il faudra attendre les taxations d'impôts 2020 qui seront établies en 2021, pour en voir les effets.

- 430.314.00, aménagement et entretien de l'éclairage public. La possibilité de passer à un éclairage public à LED a été abordé. Les membres de la commission nous font également part de plusieurs constatations :
- Plusieurs postes de dépenses se reportent d'année en année puisqu'ils sont budgétisés mais ne sont finalement pas utilisés, ce qui a comme conséquence d'alourdir les charges d'un budget prudent, voire pessimiste.
- La commission relève la décision de la dépense de Fr. 25'000.00 pour l'aménagement du terrain de l'ancien réservoir avec le projet communautaire, mais souhaiterait qu'un même effort soit consenti pour les jeunes (place de jeux, par exemple).
- Afin d'avoir une vision plus réaliste et de mieux pouvoir évaluer l'estimation des charges et revenus, il serait vivement apprécié d'avoir l'état des comptes provisoires de l'année en cours (N) au moment de la commission du budget de l'année suivante (N+1).
- La commission relève également le faible levier d'action de la Commune imputable à la facture sociale et à la RIEIII, qui sont non maîtrisables.

Dans ses conclusions, la commission propose à l'unanimité de ses membres d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion étant ouverte, celle-ci n'est pas utilisée et ne suscite aucune question..

Ce préavis sur le budget 2020 avec **Fr. 4'873.539.00** aux charges, **Fr. 4'245'383.00** aux revenus, laissant apparaître une perte de **Fr. 628'156.00**, est donc mis au vote avec

Article 1 d'adopter le budget 2020 tel que présenté

et est accepté à l'unanimité des membres présents.

6. Préavis 31/19 – demande de crédit pour le remplacement de la balayeuse et du véhicule utilitaire du Service de la voirie

M. Dominique Canna lit le rapport de la commission composée de Mme Blandine Girard, M. Jean-Paul Cottens et de lui-même. La commission relève tous les arguments cités dans le préavis, et propose à l'unanimité d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion étant ouverte, *M. Philippe Meylan* aimerait savoir si la possibilité de déléguer le travail auprès d'une entreprise a été étudiée, au vu du coût élevé d'un tel véhicule. Le municipal *M. Eric Stoll*, indique que pour le moment plusieurs modèles ont été comparés mais que le choix n'a pas encore été fait. Le modèle pouvant servir de déneigement, serait uniquement pour les trottoirs. La balayeuse étant tombée en panne ce printemps, le travail a été délégué à une entreprise, ce qui a coûté Fr. 3'500.00 pour balayer le village une seule fois. Cet automne, des essais ont été effectués avec différents véhicules et nous avons également loué la balayeuse de la commune de Grandson, qui nous a fait une démonstration avec leur personnel pendant 2 jours. Pour le long terme, la Municipalité s'est effectivement posée la question de savoir s'il était vraiment nécessaire d'acheter une balayeuse pour ce prix-là ! Mais contrairement à d'autres petites communes, la zone de

Chamard représente une grande surface à balayer, idéalement 2-3 fois par mois. La balance a donc penché du côté de l'achat d'une balayeuse. La discussion n'étant plus utilisée, ce préavis mis au vote avec

- Article 1** Un crédit de Fr. 150'000.00 est accordé pour l'achat d'une balayeuse.
- Article 2** Un crédit de Fr. 50'000.00 est accordé pour l'achat d'un véhicule utilitaire.
- Article 3** D'autoriser la Municipalité à prélever les sommes nécessaires sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt accordé par le Conseil communal.
- Article 4** D'amortir ce montant par prélèvement au fonds de réserve 2820.14 « Invest./travaux/achats divers ».
- Article 5** La Municipalité est chargée de la mise en exécution de la présente décision.
- est adopté à l'unanimité des membres présents.**

7. Autres informations de la Municipalité

Il n'y en a pas.

8. Interventions individuelles et divers

M. Jean-Marc Layaz nous lit les questions qu'il a soumises à la Municipalité en date du 22 octobre 2019 :

- 1) « La bande cyclable et pédestre entre la Brinaz et le Bey va-t-elle se concrétiser et si oui, est-ce que cela sera financé par l'AggloY ? »

M. Frédéric Rohner lui répond qu'au niveau des frais NON, mais au niveau du subventionnement OUI.

- 2) « La banque Raiffeisen verse presque Fr. 100'000.00 d'impôts annuellement à la commune de Montagny. Aucune relation Raiffeisen n'apparaît dans les comptes communaux ? Je ne pense pas que la BCV et la Poste vous versent autant de cash. Ce n'est pas parce que j'ai travaillé à la banque Raiffeisen que je vous pose cette question, mais c'est seulement une manière commerciale et correcte de travailler avec une banque de la place ».

M. Pierre-Alain Lunardi lui répond que si à l'avenir nous devons recourir à l'emprunt, il est clair que nous demanderons une offre à la Raiffeisen en même temps que d'autres investisseurs.

- 3) « La péréquation des communes va totalement changer dès 2022... On ne sait pas comment pourront être pris certains investissements tels que les routes. Dans la péréquation actuelle, vous pouvez faire figurer les dépenses thématiques admises (selon document du SCL de juin 2019). Je pense qu'il serait temps de faire des travaux sur nos routes internes au village selon le rapport « Inspection des routes du village d'avril 2015 de Perret-Gentil + Rey & Associés SA ».

M. Pierre-Alain Lunardi nous informe que la nouvelle péréquation entrera en vigueur plutôt en 2023 que 2022, et que les dépenses thématiques comme les routes, le scolaire et le parascolaire devraient perdurer avec la nouvelle péréquation.

Concernant les routes, M. Eric Stoll relève que plusieurs ont déjà été refaites et que nous allons continuer sur cette lancée.

M. Philippe Meylan informe qu'il y a des subventions qui peuvent être versées par la Confédération (27%) et par le Canton (30%) pour la réfection de chemins abîmés, ainsi que pour des chemins qui devraient

être élargis. Pour obtenir ces subventions, il faut un plan agréé par un géomètre ; comme ces subventions ne vont peut-être pas durer éternellement, il ne faudrait pas laisser passer cette opportunité !

- 4) Suite à la dernière séance de l'AggloY, est-ce que la commune de Montagny va étudier les diverses possibilités des réserves en zone à bâtir déjà affectées, (concernant le développement vers l'intérieur et la mobilisation des réserves dans le cadre de la mise en œuvre de la LAT : définition et rôle des communes).

Le syndic M. Frédéric Rohner nous rappelle que nous travaillons actuellement sur le plan d'affectation communal : les autorités communales devront donc donner leur position par rapport à la densification du territoire ; actuellement, une seule parcelle privée est libre de toute construction ; les possibilités de densification à Montagny ne sont pas très nombreuses ; il nous faudra défendre des zones d'utilité publique pour la prochaine qualification.

- Mme Corinne Baltar aimerait savoir si une suite sera donnée par rapport à la question concernant la propriété des murs dans la commune (voir PV du 21.10.2019) : M. Eric Stoll indique qu'en principe chaque parcelle est bornée : il s'agit de trouver ces bornes et voir de quel côté se trouve le mur par rapport à celles-ci. Les demandes seront traitées au cas par cas, il n'y aura pas d'action menée globalement.

- M. Marc-Olivier Burdet suggère à des fins de sécurité, de changer les plaquettes mises sur les cailloux des ralentisseurs de la route de la Perrausaz et des Plantaz, afin qu'elles soient plus réfléchissantes et de s'assurer qu'elles ne soient pas masquées par les plantations.

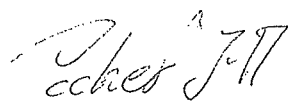
- En outre, il salue l'action des employés communaux qui ont repeint la sculpture du giratoire de Chamard, et se fait la réflexion de la possibilité d'animer également d'autres giratoires par des sculptures.
La Municipalité prend bonne note de ces deux remarques.

- Mme Sandra Van Olmen Ray relève la mauvaise visibilité de la sortie du chemin des Corbes sur la route de la Perrausaz, masquée par la barrière du jardin de la nouvelle construction située à l'angle. M. Jean-François Ballif lui répond que le problème a été identifié et qu'il y a le projet de mettre un miroir afin d'améliorer cette situation.

- Mme Van Olmen Ray nous signale en outre une fois de plus, la dangerosité du carrefour où se situe l'arrêt de bus lors de la sortie des écoliers ; elle a vraiment peur qu'un accident arrive un jour ! M. Pierre-Alain Lunardi comprend son souci, mais démontre qu'il est difficile de faire plus que toutes les mesures ayant déjà été prises.

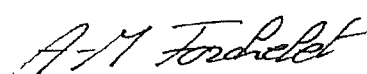
La parole n'étant plus utilisée, le Président clôt la séance à 21h00 en présentant ses meilleurs vœux et en invitant l'assemblée au traditionnel repas de fin d'année.

Le Président



Jean-Marc Cochet

La Secrétaire



Anne-Marie Forchelet